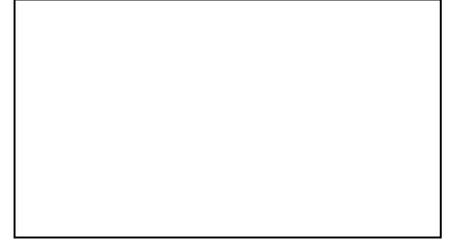


BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASBL « CENTRE FEMMES / HOMMES - VERVIERS »

**Centre d'Aide, d'Information et d'Education pour les Femmes,
les Hommes et les Familles
Mouvement d'Education Permanente reconnu pluraliste**



Besoin d'aide ? d'une écoute ? d'un conseil ?

Siège social : rue de Hodimont 44 – 4800 VERVIERS
Ed. Responsable : Jeannine GERLACH
Werthplatz 48 – 4700 EUPEN
N° de compte : BE19 3480 6999 9712
N° d'entreprise : 0422.287.421
email : info@cfhv.be
site internet: www.cfhv.be



PERIODIQUE N° 2

avril / mai / juin 2019

Bureau de dépôt : 4800 Verviers I

Réalisé avec le soutien de : la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Service public de Wallonie, la Province de Liège, l'Institut pour l'Égalité F/H, Unia, les Echevinats de l'Égalité des Chances et de la Culture de la Ville de Verviers, le Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, Monsieur le Chevalier Bourseaux, les Câbleries d'Eupen



FETE DE CLOTURE DES COURS ALPHA / FLE/CITOYENNETE DU JEUDI 20 JUIN 2019

Bonjour à toutes et à tous,

Aujourd'hui c'est un grand jour, c'est la fête, c'est le jour où je peux féliciter toutes les femmes et tous les hommes qui sont venus apprendre le français et qui ont suivi les cours de citoyenneté chez nous. Je les félicite pour leur présence régulière à ces cours, pour les progrès qu'ils ont faits en français. Je vous trouve toutes et tous formidables et j'espère vous retrouver au mois de septembre.

Pour celles et ceux qui vont suivre d'autres chemins, je leur souhaite beaucoup de chance dans leur recherche future de travail ou autre. Au cas où vous auriez des problèmes, nous serons toujours là pour vous. Vous pouvez venir aux permanences des assistantes sociales les lundis, mercredis et vendredis matins. Pour le Service de médiation de dettes, les permanences se tiennent les lundis et vendredis matins.

Je dis merci à tous les professeurs et aux personnes qui vous ont accompagnés tout au long de l'année parce qu'ils sont tous bénévoles, ils sont là pour vous aider à acquérir les bases de la vie en Belgique. Nous voulons que notre accueil soit le plus agréable possible.

Par la même occasion, je félicite Geneviève pour sa créativité dans le choix des activités.

Un grand merci particulier à Martin et à Karl pour la mise au point et la coordination des cours de français et de citoyenneté. Sans tous ces bénévoles réunis, nous n'aurions pas pu vous offrir un tel éventail de possibilités. Nous n'oublierons pas le personnel employé qui oeuvre dans l'ombre d'une façon efficace à la réussite de tous les projets. Le Centre représente une synergie de personnes.

La devise de la Belgique n'est-elle pas « L'union fait la force » ?

Maintenant, c'est avec un pincement au cœur que je remercie 3 professeurs qui nous quittent.

Il s'agit :

1. d'Yvette qui nous a aidés pendant plusieurs années mais maintenant sa famille a besoin d'elle et c'est tristement qu'elle doit nous quitter.
2. de Jeanne-Marie qui nous a aussi aidés pendant plusieurs années. Maintenant, elle doit réduire ses activités car sa santé ne lui permet plus de travailler autant qu'elle l'aurait voulu. Néanmoins, elle restera attachée au Centre en vue de participer à certaines de nos activités. Son aide sera bien nécessaire.
3. de Chantal qui travaille chez nous depuis 1 an. A son entrée, elle nous avait prévenus qu'elle venait nous aider en attendant d'obtenir un autre poste. Voilà, l'année est terminée et Chantal s'en va ! Je la remercie vraiment pour le travail qu'elle a accompli chez nous et j'espère bien la revoir, la porte lui reste grande ouverte.

Vive la fête, vive la joie, vive les vacances !

Jeannine GERLACH



MOT DE SATISFACTION DE MARTIN GOBLET

Comme il est de tradition, nous fêtons aujourd'hui la fin de l'année scolaire autour d'un magnifique buffet, fruit de votre savoir-faire et de votre générosité, expression de vos pays respectifs et de vos riches traditions culturelles. Cette table est pour moi à l'image de vous-mêmes, vous, le public que nous accueillons ici toute l'année : Turcs, Afghans, Marocains, Tchétchènes, Syriens, Indiens, Thaïlandais, Sénégalais, Somaliens, Palestiniens ..., tous réunis avec un objectif commun : apprendre la langue de votre pays d'accueil, le français, qui est le meilleur outil d'intégration chez nous.

Et comme ce buffet, riche de saveurs diverses, venues de tous les continents, vous êtes venus riches de vos langues et cultures propres. Le but de tous les formateurs de votre Centre n'est pas de vous faire oublier votre langue, mais de vous en apprendre une nouvelle ; il ne s'agit pas de rejeter vos cultures mais d'essayer de mieux les comprendre et, dans certains cas, que votre intégration en Europe, et en Belgique, demande aussi que vous compreniez la nôtre. Mais dans l'immense majorité des cas, notre fonds commun, le vôtre, le nôtre, notre fonds humain est bien plus riche que nos différences. Un poète ancien a parlé de « Frères humains » : blancs, noirs, hommes, femmes, nous appartenons tous à la grande famille humaine. Si les

valeurs fondamentales qui constituent le socle de notre humanité profonde, ces valeurs fondamentales ne sont ni blanches, ni noires, ni chrétiennes, ni musulmanes, elles sont universelles, puisqu'elles sont partagées par tous les hommes et toutes les femmes de bonne volonté. Je veux parler de l'honnêteté, la charité, la compassion, la solidarité, pour n'en citer que quelques-unes. C'est dans cet esprit d'ouverture et de fraternité que notre Centre a toujours œuvré et c'est dans cette optique que nous continuons à travailler pour vous et vous avec nous, pour que tous nous puissions dire un jour « nous ».



Martin GOBLET, Coordinateur pédagogique ALPHA / FLE.

Présent(e)s :

Jeannine Gerlach, Jeannine Chaineux, Pascale Vielvoye, Georges Leclercq, Martin Goblet, Léon Schils, Pierre Hamel (absent au moment du vote), Karl-Heinz Renerken, Pascale Leclercq, Fatiha Asri, Geneviève Piron, Céline Lelarge.

Absent(e)s et (excusé(e)s :

Marie - Victoire Drousseau, Marie Claire Hérent, Albert Hallard, Marine Charlier.

Membres cotisants qui ont le droit de vote : 7 + 5 procurations

Procurations : Jeanne-Marie Degueldre, Najat Asri, Etienne Paulet, Julien Mestrez, Farid Nagui.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et approbation du P-V de l'assemblée générale statutaire du vendredi 15 juin 2018
2. Mot de la Présidente
3. Rapport d'activités pour l'année 2018
4. Perspectives pour le Centre en 2019
5. Rapport financier :
 - Dette cas DUMESTRE
 - Présentation des comptes de résultats
 - Présentation des « bilan 2018 et budget 2019 »
6. Rapport des vérificateurs aux comptes :
 - Eddy XHONNEUX et Etienne PAULETLes vérificateurs aux comptes approuvent les comptes de 2018
7. Rapport de l'Expert financier
8. L'AG libère les administrateurs de la gestion du Centre pour l'année 2018
9. Administrateurs sortants et rééligibles :
 - Jeannine GERLACH, administratrice ;
 - Georges LECLERCQ, administrateur ;
 - Marie Claire HERENT, administratrice ;
 - Albert HALLARD, administrateur.
10. Appel aux candidatures
11. Votes
12. Divers
13. Verre de l'amitié !



Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du vendredi 15 juin 2018

Les membres présents lisent le P.V et l'approuvent.

En l'absence du Secrétaire de l'ASBL, la secrétaire de direction a pris note en qualité de rapporteuse de l'A.G.

Mot de la Présidente

Bonjour à toutes et à tous,

L'Assemblée Générale statutaire est le moment de faire les comptes.

Je peux dire que l'année 2018 a été une année très difficile au point de vue financier malgré le travail acharné et professionnel des employées et celui des formateurs bénévoles qui dispensent les cours d'ALPHA / FLE/ CITOYENNETE tout au long de l'année.

Le manque de liquidités est causé par le cas DUMESTRE et l'arrivée tardive des subsides. En effet, le travail commence en janvier et nous recevons les subsides fin octobre.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, Geneviève est occupée à temps plein et elle a dû reprendre le projet ILI à son actif. Le budget et le dossier financier font toujours partie de l'actif de Fatiha (comptabilité).

La tenue de notre comptabilité n'est pas une mince affaire, si nous arrivons à nous en sortir, c'est grâce à notre mécène, le Chevalier Alfred BOURSEAUX, et à la Câblerie d'Eupen qui depuis 2016 nous font un don très important chaque année. Nous avons aussi la chance de pouvoir profiter de l'asbl LE PIVOT qui nous prête de l'argent sans intérêts depuis plusieurs années, une aide bénévole que nous remboursons très ponctuellement.

La ville met aussi à notre disposition, contre paiement de charges locatives, les locaux que nous occupons depuis 2007, cela nous apporte une aide substantielle pour le déploiement de nos activités.

Je remercie chaleureusement toutes ces personnes qui nous apportent une aide sérieuse.

Tous mes remerciements vont bien sincèrement aux membres du Conseil d'administration, aux juristes, aux formateurs de français, aux formateurs de citoyenneté, à tous les bénévoles pour l'aide et le soutien qu'ils apportent tout au long de l'année. Je félicite également les employées et la technicienne de surface pour leur efficacité et leur professionnalisme. Sans cette synergie de bonnes volontés, nous ne pourrions subsister.

Le temps passe mais nous résistons avec acharnement et cela porte ses fruits. Le but du Centre est toujours l'insertion des plus défavorisés et des plus pauvres dans la vie quotidienne pour leur permettre de prendre une place de choix dans la société.

Rapport d'activités pour l'année 2018

Cette année encore, nous n'avons pas manqué d'ingéniosité pour trouver nos activités, à savoir :

1) Une série de 5 conférences / débats

« Campagne de lutte contre les Violences faites aux femmes : L'enfer des violences conjugales - La maltraitance des femmes et petites filles en Inde – Sortir du harcèlement moral entre partenaires – La prostitution des mineur-e-s et des jeunes en Belgique - La psychologie humaniste, un peu de tendresse dans un monde de brutes ? – La soirée électorale avec les 4 partis principaux de Verviers.

2) Une série de 10 films/débats dont les thèmes repris concernent :

« L'excision » - « L'infanticide » - « La maltraitance » - La spéculation boursière » - « La peine de mort » - « Les familles recomposées » - « L'antisémitisme » - « Les difficultés de l'enseignement » - « L'inceste » - « La perte d'autonomie ».

3) Dans le cadre du projet ILI (Initiatives locales d'intégration) :

Cours ALPHA / FLE / CITOYENNETE

En 2018, nous avons poursuivi et amélioré le projet ILI commencé en 2016, un travail très important qui évolue au fil du temps. Il est suivi de près par la RW qui demande aux formateurs-trice-s d'être de plus en plus professionnel-le-s.

L'engagement de Geneviève à temps plein se justifie amplement. Par ailleurs, je ne dirai jamais assez combien nous avons la chance d'avoir des professeurs retraités issus de l'enseignement, les autres ont suivi les cours de « Lire & Ecrire » pour le FLE, ou du DISCRI pour la citoyenneté.

Ils sont tous bénévoles.

A leur actif en 2018 :

- ALPHA/FLE : 40 semaines d'apprentissage du français dispensées à 110 apprenants partagés en 4 groupes, à raison de 10 heures/semaine ;
- CITOYENNETE : 3 modules de 20 heures dispensés à 38 apprenants ;
- Permanence juridique – Droits des étrangers : 4 heures/semaine + au domicile du juriste Alain HOUART, 24 personnes ont également été reçues. **Le juriste est aussi bénévole.**

COURS DE PMTIC (informatique)

Cours de PMTIC, apprentissage de l'informatique pour les demandeurs d'emploi ;

Initiation aux services en ligne pour les apprenants également. Ces cours sont assurés par notre informaticienne Fatiha ASRI. 31 personnes ont assisté à ces cours en 2018.

Nous sommes reconnus par la RW pour l'enseignement de PMTIC jusqu'à fin 2018. Une nouvelle demande d'agrément a été acceptée pour 1 an au lieu de 3 ans, en cause le changement de gouvernement. Il a aussi été décidé par le Gouvernement de réintroduire fin septembre 2019, un dossier qui pourrait être valable pour 3 ans à partir de 2020.

Passerelles interactives avec nos apprenants :

- **21/02/2018** : animation sur l'ECO-Consommation le 21 février 2018 ;
- **14/03/2018** : animation et rencontre en partenariat avec les élèves de SFX Verviers « Mieux connaître le monde associatif » ;
- **26/04/2018** : les apprenants ALPHA/FLE ont été invités au cinéma PATHE de Verviers par la Commission Pédagogique d'alphabétisation à participer au lancement du film « Wonder » et « Tout le monde debout » ;
- **07/06/2018** : une dizaine de bénévoles du Centre ont participé au 1^{er} salon ALPHA/FLE organisé à l'Harmonie de Verviers. Une occasion de rencontrer d'autres associations et de créer des liens ;
- **11/06/2018** : une équipe de « Wallangues » est venue au Centre pour présenter son programme gratuit d'apprentissage des langues, 4 langues ont été proposées. Un encouragement pour la poursuite des langues ;
- **20/06/18** : visite de l'exposition « Migrants » à la Maison de l'Egalité des chances, une exposition d'Amnesty international, guidée par une représentante d'Amnesty. Des échanges intéressants sur un sujet d'actualité.
- **21/06/18** : fête de fin des cours, des mets d'ici et d'ailleurs apportés par les apprenants ont été échangés. Encore une façon de mieux se connaître et d'échanger des coutumes culinaires culturelles.
- **13/09/18** : à l'invitation de « Lire et Ecrire » et en partenariat avec « VEDIA, les apprenants ont participé à une rencontre « Et si on votait ? », organisée par « Lire et Ecrire ». Une façon de préparer au vote les apprenants au scrutin du 14/10/18.
- **09/10/18** : le Centre a répondu à l'invitation de l'Espace Wallonie de Verviers pour la visite de l'exposition « La Fabrique de la Démocratie ». La visite s'est clôturée par une activité collective dont les thèmes abordés ont été : liberté d'expression, visages de la démocratie, citoyenneté active, préjugés, conflits, identité et diversité ; respect ; radicalisme.
- **03/12/18** : Une rencontre a eu lieu avec Monsieur LILO, animateur d'un atelier d'expression pour le projet « Dis-moi 10 mots » que nous exécuterons en 2019 avec les apprenants en préparation du projet « LE FRANÇAIS EN FETE » de la FWB,
- **06/12/18** : une dizaine d'apprenants du Centre, accompagnés d'une formatrice, se sont rendus à l'invitation d'un groupe FLE du « Terrain d'aventures », une « interaction » entre apprenants.

Partenariats et participation du Centre à différentes activités :

- **08/03/2018** : faisant suite à l'arrêt de la section régionale du CFFB de Verviers en 2017, le Prix « Femme de l'année » s'est appelé « Prix Marie Mineur » et il a été remis par la ville de Verviers dont nous sommes partenaires au niveau de la Cohésion sociale;
- **10/03/2018** : partenariat actif à la Journée internationale des Droits des Femmes à l'Ecole communale de Hodimont (cours de théâtre par Hubert Vervier);
- **01/03/2018** : participation à la présentation des activités du « GAMS » et de l'« Espace 28 ». Découvertes de projets locaux, de méthodes de travail. Ces projets reposent sur des principes humains, sur l'égalité F/H, sur le développement durable et sur les droits reproductifs et sexuels ;
- Partenariat avec le « PAC » Verviers – Nous organisons une permanence « Ecrivaine publique » tous les deuxièmes jeudis du mois de 13 heures à 15 heures dans nos locaux ;
- **10/03/2018** : « Journée internationale des droits des femmes », une animation théâtrale à l'Ecole communale de Hodimont « Femmes et médias ».
- **14/06/2018** : à l'appel d' « ISALA », une de nos partenaires de combat, nous avons co-signé une carte blanche avec une trentaine d'autres associations publiée dans le Journal « Le Soir » reprenant le thème : « **La prostitution tue. Il est temps de comprendre pourquoi** » ;
- **19/04/2018** : le Centre a participé à la séance plénière du Sénat à Bruxelles « Au-delà du statut de cohabitant ». Encore un thème sur la pauvreté ;
- **24/04/2018**, A l'appel du CRVI nous avons participé à la présentation de l'ASBL « INDEPENDANCE ET DIGNITE ». A Verviers, cette association aide les « sans droits » au travers d'actions de récoltes et autres.
- **22/05/2018** : participation au colloque de la FWB en partenariat avec l'ULB : « Egalité Filles/Garçons à l'école » à Bruxelles ;
- **13/12/2018** : participation au salon du volontariat à Verviers

DIVERS

- **30/03/2018** : « repas annuel et traditionnel offert aux bénévoles du Centre »
Ce repas est confectionné en partie par la présidente accompagnée d'une ou deux bénévoles et servi par les employées en remerciement du travail accompli par les bénévoles tout au long de l'année car sans les bénévoles, ni le Centre, ni les emplois ne pourraient exister.
- Le 20/12/18, Fête avant Noël avec les apprenants, les formateurs, les membres du Conseil d'administration et le personnel du Centre. Une auberge espagnole où chacun-e a apporté son « plat », ambiance musicale assurée et chants de Noël non religieux. Des échanges culturels autour du sapin et dans la bonne humeur.

LES SERVICES DU CENTRE EN 2018

- 1) Le service Espace dettes
Cette année encore, le Service a traité 79 dossiers en médiation de dettes en plus des dossiers sociaux. C'est énorme pour un temps plein et demi pendant 5 mois + 1 temps plein pendant 7 mois ;
- 2) Le service social : 2 permanences/semaine + RV + les droits des immigrés + travail administratif ;
- 3) Le service juridique : permanence tous les mardis avant-midi et sur RV + service au domicile du juriste
- 4) le service comptabilité :
1 employée à mi-temps : Fatiha ASRI
Bilan + budget et tout ce qui a trait à la comptabilité ;
- 5) Le service informatique :
Cours de PMTIC ;
Cours d'informatique pour demandeurs d'emploi : 31 apprenants + cours en fin de stage ILI ;
1 employée mi-temps : Fatiha ASRI ;
- 6) Le service apprentissage du français + citoyenneté :
1 employée temps plein : Geneviève PIRON ;
- 7) Le service du secrétariat :
1 employée temps plein : Pascale LECLERCQ.
Elle s'occupe de toutes les missions ayant trait au secrétariat.
Les demandes de subsides, rapports et périodiques sont remplis en partenariat avec la présidente.
Elle est responsable du ciné-club mensuel.
- 8) Le service « Ecrivaine publique » :
Une permanence que nous organisons en partenariat avec le « PAC » Verviers tous les 2èmes jeudis du mois de 13 heures à 15 heures dans nos locaux ;

Les employées sont polyvalentes et solidaires pour organiser des colloques / conférences/débats où leur présence à toutes est requise. Sans une organisation très structurée, nous ne pourrions mener à bien nos nombreuses missions d'éducation permanente, d'aide et d'information vis-à-vis des publics que nous recevons.

Les conseils d'administration en 2018 : 5

Les Assemblées générales en 2018 : 2

Perspectives pour le Centre en 2019

Le Service Espace dettes est plus nécessaire que jamais avec son cortège de pauvres qui deviennent de plus en plus pauvres compte tenu des rigueurs imposées par le Gouvernement. Nous sommes agréés depuis 2012. En 2019, nous poursuivons plus que jamais le projet « Initiatives locales d'Intégration » qui a débuté en 2016.

Les cours se sont augmentés de 2 heures supplémentaires par semaine pour chaque apprenant. Ils sont dispensés par une équipe pédagogique de 20 formateurs bénévoles, professeurs ou instituteurs retraités. Au niveau logistique, nous pouvons toujours compter sur l'appui du CRVI et de Lire & Ecrire. Les cours Alpha/FLE (sur 4 niveaux) se poursuivent en 2019 avec la même rigueur au niveau de l'assiduité des apprenants et de la tenue en classe (arrivées tardives, ...) mais nous remarquons qu'il y a une certaine compréhension de nos remarques et par nos activités culturelles, nous avons réussi à amener les apprenants à avoir une certaine confiance en nous et d'être plus proches de nous. Au Centre, ils se sentent chez eux. En 2018, nous avons développé des cours de citoyenneté à raison de 3 modules de 20 heures, mais en 2019, nous devons terminer le dernier module de 20 heures et commencer un module de 60 heures. Depuis fin 2017, Geneviève PIRON a été engagée à temps plein étant donné la lourde tâche administrative inhérente aux cours et aux rapports et parfois au remplacement des formateurs bénévoles. Les cours de PMTIC pour demandeurs d'emploi continuent en 2019. Nous possédons l'agrément.

En 2019, nous avons repris nos colloques et conférences/débats et en voici les premiers thèmes : Nous continuerons la campagne de lutte contre les violences à l'encontre des femmes :

Un colloque/débat sur la violence conjugale avec le lancement du film : « Jacqueline Sauvage, c'était lui ou moi » un drame de la violence conjugale interprété avec brio par Muriel Robin, la prostitution, la pauvreté,...

Nos rencontres de ciné-clubs/débats mensuelles permettront de développer les thèmes suivants : les conditions de travail au 19^e siècle, L'enfer de la toxicomanie, la manipulation, le viol.

Plus que jamais les employées de l'association participeront aux différentes activités organisées par le tissu associatif verviétois. Nous continuerons à participer aux réunions relatant les thèmes de notre société.

Rapport financier Bilan 2018 – Budget 2019

Je tiens à assurer les membres de l'AG de la bonne santé de l'ASBL, même si les difficultés quotidiennes sont nombreuses. La situation finale de l'ASBL est toutefois, il faut le souligner, due à l'exceptionnelle générosité du Chevalier BOURSEAUX, notre bienfaiteur qui sensible à notre philosophie nous est venu en aide avec la Câblerie d'Eupen par un don annuel en 2018 de 10.000 € et de lui-même, une initiative privée de 5.000 €.

La Trésorière présente le Bilan et le Compte de résultat.

Le bilan de l'année 2018 s'achève avec un boni de **14.492.94 €**, ce qui permet de diminuer la perte cumulée à hauteur de **29.250 €** (perte 2017 = 43.743.07€).

Les dettes financières sont constantes grâce à l'aide de l'ASBL PIVOT qui nous soutient régulièrement.

Les dettes fiscales et sociales de **35.197.68 €** sont en diminution (2017 = 41.225.85 €) suite au remboursement en cours de la dette DUMESTRE ;

Les actifs circulants de **14.712.63 €** sont identiques (2017 = 15.607.25 €)

Les charges en 2018 – **177.941.68 €** (Montant 2017 = 154.665.29€ - 2016=154.690.27 €)

Les produits sont en forte hausse + 10%, ce qui s'explique par :

Le don du Chevalier BOURSEAUX : 5.000 € + le don de la Câblerie d'Eupen : 10.000 € + le Projet ILI : 30.000 € (intégration locale des immigrés).

Ce qui permet de libérer un boni en 2018 de 14.492.94 €.

La dette au précompte professionnel des 3^e et 4^e trimestres 2018 est constituée du solde du 3^e trimestre 2018 de 5303.84 €.

Cette somme a été réglée par 2 paiements (le 3/01/2019 : 2.500 € +2.523.94 € le 6/02/2019).

Ce qui laisse une dette au Précompte professionnel pour le 4^e trim. 2018 de 7.508.93 € (dont 2.000 € ont déjà été payés).

On notera donc que la dette inscrite au bilan 2018 de 12.812.77€ est réduite à 5.508.93€ à la date du 19/03/2019.

La dette envers l'ONSS du 3^e trim. Fait l'objet d'un plan d'apurement accepté par l'ONSS que nous respectons. En ce qui concerne le 4^e trim. ONSS, nous devons rembourser une somme de 647.93 €.

Les charges sont en augmentation de + de 15%, ce qui s'explique par l'engagement d'une employée supplémentaire. Par contre, les services et charges diverses sont en total équilibre +/- 2.500 €.

Quant aux produits, qui en 2017 avaient engendré une augmentation de + de 10%, en 2018, on appréciera avec justesse une augmentation de 15%, ce qui porte les produits à 192.660.55 €, ce qui permet de libérer un boni de 14.492.94 €.

Dossier DUMESTRE

Pour rappel :

En 2016, l'ASBL a été condamnée à verser la somme de :

49.037.51 € + intérêts 2.077.89 € = 51.115.40 € (on notera de plus que cette dette a été recalculée au cours de l'année par l'ONSS à +/- 2.000 € en plus).

Depuis 2016, l'ASBL se bat pour payer par tranche cette dette très importante et aujourd'hui, il reste un solde de 8.756.80 € à payer.

Quant aux frais de procédure qui s'élèvent à 6.600 €, ils seront traités en temps et en heure en fonction de la trésorerie.

Explications de la Trésorière :

Pascale Vielvoye explique que l'an passé, l'ASBL sortait des difficultés financières et cette année, c'est encore plus vrai ... On n'est plus une exception avec d'énormes difficultés comme auparavant. Le Chevalier Bourseaux est en grande partie la personne qui nous a sortis des tracasseries par son don de 15 000 € et a collaboré les 3 dernières années à sauver l'ASBL. C'est important de le savoir. C'est un bonus pur et simple à ne pas devoir justifier.

Le bilan 2018 présente un boni de +/- 15 000 €. Il reste quelques dettes financières mais les facilités offertes par LE PIVOT nous permettent d'échelonner les paiements.

Les dettes fiscales et financières sont en recul car on a presque tout payé concernant l'affaire Dumestre. Nous avons en tout 61 168 € à payer. C'était une montagne. Nous avons déjà payé 57 000 € et il reste 4 000 € à payer. Les frais d'avocat de la partie adverse sont presque payés.

Les produits sont en hausse grâce aux dons du Chevalier Bourseaux et des 30 000 € du projet ILI.

Au niveau du précompte professionnel : nous avons effectués des paiements échelonnés de 7 500 € en 2018. En mars 2019, nous avons déjà remboursé 2 668 €.

Les charges sont en hausse car le Centre a engagé une employée supplémentaire (hausse de 15 % dans le budget).



Pour le moment, en gros, tout va bien et on croise les doigts pour que cela continue. C'est dû à la multitude des activités initiées par le Centre. Pascale Vielvoye est étonnée car le Centre propose énormément d'activités de qualité (Ciné-club, colloques, conférences, ...) alors que d'autres associations qui comptent bien plus d'employés et qui disposent de bien plus de subsides ne proposent pas autant d'activités. Elle tient à féliciter Jeannine Gerlach et le personnel.

Rapport des vérificateurs aux comptes

Faisant suite à la vérification des comptes 2018 par Messieurs Eddy XHONNEUX et Etienne PAULET, les vérificateurs aux comptes, approuvent les comptes de 2018.

Rapport de l'Expert-financier

Monsieur Etienne PAULET atteste que les documents comptables reflètent fidèlement la situation comptable de l'ASBL. Il est disposé à vérifier les comptes en 2019.

L'AG libère les administrateurs de la gestion du Centre pour l'année 2018

Après le vote, à l'unanimité, L'assemblée générale décharge les administrateurs de la gestion des comptes pour l'année 2018.

Les Administrateur/trice/s sortants et rééligibles – 7 votants et 5 procurations reçues

- Jeannine GERLACH
- Georges LECLERCQ
- Marie-Claire HERENT
- Albert HALLARD

Votes

Jeannine Gerlach lit le mail reçu de Marie Claire et Albert informant le CA qu'ils souhaitent rester administrateurs et signale que ces deux membres sont candidats à une réélection et que Marie Claire a une longue expérience dans la gestion des ASBL. Tous deux sont âgés et ont été gravement malades.

Il est procédé aux votes. Les 5 procurations ont été distribuées aux membres présents.

Nombre de personnes présentes et représentées :

Nombre de voix : 12 – Bulletins de vote reçus : 15 ?

- Jeannine GERLACH : 15 voix « pour »
- Georges LECLERCQ : 15 voix « pour »
- Marie Claire HERENT : 8 voix « contre » / 7 voix « pour »
- Albert HALLARD : 8 voix « contre » / 7 voix « pour »

Il y a eu une confusion au niveau de la distribution des bulletins de vote. Il y a donc lieu de programmer une nouvelle AG ordinaire après le CA fixé au 14 juin 2019.

Une erreur s'est glissée au niveau du comptage des bulletins de vote (15 bulletins de vote reçus alors qu'il y avait 7 membres du CA présents qui pouvaient voter et 5 procurations). Il aurait dû y avoir 12 bulletins de vote. Une assemblée générale ordinaire est prévue le 18 juin 2019 à 14 heures pour procéder à un nouveau vote.

Appel aux candidatures

Pas de nouvelles candidatures parmi les membres cotisants.

Martin Goblet demande si d'autres candidatures nous sont parvenues mais nous n'en avons reçu aucune.

L'appel aux candidatures a été fait parmi les membres cotisants de l'AG mais nous n'avons eu aucun retour.

Divers

Colloque / débat du jeudi 6 juin prochain sur la lutte contre les violences conjugales

La présidente présente à l'assemblée le colloque / débat.

Verre de l'amitié !

La présidente lève la séance à 19 h 30 et invite l'Assemblée à prendre le verre de l'amitié.

POUR LE CENTRE F/H – VERVIERS :

Jeannine GERLACH,

Présidente, Administratrice déléguée.

Pour Pierre HAMEL, Secrétaire absent

Pascale LECLERCQ, Rapporteuse.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU MARDI 18 JUIN 2019 A 14 H 00
PROCES-VERBAL

Présent(e)s : Jeannine Gerlach, Marie-Victoire Derousseaux, Armance Demal, Anne-Marie Jaspar, Pascale Leclercq, Georges Leclercq, Martin Goblet, Pierre Hamel.

Absent(e)s et (excusé(e)s : Jeannine Chaineux, Pascale Vielvoye, Marie Claire Hérent, Léon Schils, Albert Hallard, Karl-Heinz Renerken, Fatiha Asri, Geneviève Piron, Céline Lelarge, Marine Charlier.

6 procurations : Jeanne-Marie Degueldre, Najat Asri, Pascale Vielvoye, Julien Mestrez, Etienne Paulet, Dominique Debry.

ORDRE DU JOUR :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale statutaire du 25 mai 2019

2. Validité des nominations en date du 24 mai 2019. Nouvelles nominations.

Voir les statuts de l'association.

TITRE VII – LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Article 23

L'association est gérée par un conseil d'administration composé de minimum 3 administrateur-trice-s, et 12 au plus, membres de l'association depuis six mois au moins.

Le nombre d'administrateur-trice-s doit toujours être inférieur au nombre de personnes membres de l'association.

Les membres du conseil d'administration, après un appel de candidatures, sont nommés par l'assemblée générale à la majorité absolue des voix des personnes présentes et représentées.

3. Point ajouté

Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale statutaire du 25 mai 2019

Il est procédé à la lecture du procès-verbal et celui-ci est approuvé à la majorité des membres présents.

Validité des nominations en date du 24 mai 2019. Nouvelles nominations.

Nous comptons 7 votants et 5 procurations reçues, soit un total de 12 bulletins de vote à distribuer.

12 bulletins de vote sont remis au secrétaire qui les recompte.

Il est procédé au dépouillement :

- Pour Jeannine GERLACH : 12 pour / 0 contre
- Pour Georges LECLERCQ : 12 pour / 0 contre
- Pour Marie Claire HERENT : 8 pour / 3 contre / 1 abstention
- Pour Albert HALLARD : 9 pour / 3 contre

Les 4 administrateurs sont réélus par les membres de l'AG et poursuivront leur mandat d'administrateurs.

Point ajouté

Léon Schils, administrateur, a présenté sa démission au poste d'administrateur. La présidente fait lecture de sa lettre de démission à l'assemblée.

Karl - Heinz Renerken, administrateur, a présenté sa démission au poste d'administrateur. La présidente en informe l'assemblée.

Jeannine Chaineux avait demandé à modifier l'heure de la présente Assemblée générale pour qu'elle ait lieu à 17 h au lieu de 14 h. Il était impossible de modifier cela étant donné que les convocations avaient été envoyées en bonne et due forme à nos 33 membres cotisants. De plus, si cette requête avait été justifiée, il aurait été impossible de convoquer les membres cotisants en 2 jours. Nous avons pris l'avis du juriste, et celui-ci nous a répondu qu'étant donné que notre convocation avait été envoyée dans les délais impartis, il n'était pas justifié d'accéder à sa demande. Le secrétaire a lu la réponse reçue du juriste suite à la plainte de Jeannine Chaineux concernant la procédure lors de la 1^{ère} AG.

La présente Assemblée générale ordinaire entérine la non-validité des votes du 25 mai dernier lors de l'Assemblée générale statutaire.

La séance est clôturée à 15 heures.

POUR LE CENTRE F/H – VERVIERS :

Jeannine GERLACH,
Présidente, Administratrice déléguée.

Pour Pierre HAMEL,
Secrétaire.
Pascale LECLERCQ,
Rapporteuse.

FORMATION DU CRVI : RGPD – REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES MARDI 4 JUIN 2019

Par Bertrand Franck, avocat et formateur à l'IFAPME Liège – Huy – Waremme, titulaire d'un Certificat en Protection des Données délivré par le Data Protection Institute.

Fatiha ASRI a participé à cette rencontre. Cette formation était très détaillée et elle y a reçu des informations très importantes.

Contenu :

1. Contexte de l'adoption du RGPD
2. Sensibilisation à l'importance et aux enjeux de la protection des données
3. Risques liés à la perte ou la fuite d'informations, enjeux de la cyber sécurité, état de la cybercriminalité en Belgique
4. Champ d'application de la réglementation
5. Notions-clé du RGPD
6. Obligations des responsables de traitement
7. Sanctions encourues en cas de non-respect
8. Etapes de la mise en conformité

La formation a permis de conscientiser les participants à l'importance de la protection des données et à l'enjeu que cette matière représente à notre époque pour connaître concrètement les obligations qui s'imposeront à leurs structures et les risques auxquels ils s'exposent en cas de non-respect de leurs obligations. Ainsi, ils avaient une idée concrète des démarches à entreprendre en vue d'entamer leur mise en conformité et disposaient d'une panoplie d'outils aidant dans leurs démarches.

Chaque point était illustré par des exemples concrets en lien avec la pratique quotidienne des participants. Des exemples de bonnes pratiques (tant dans le cadre juridique qu'informatique) étaient également fournis systématiquement. L'approche était vulgarisée, interactive et adaptée aux réalités des participants invités à interagir activement, à communiquer leurs retours d'expérience et à poser leurs questions durant la formation, afin d'en faire profiter le plus grand nombre.

Fatiha ASRI, comptable de l'ASBL.

FORMATION SUR LE RETOUR VOLONTAIRE ORGANISEE PAR FEDASIL A LA MAISON DES JEUNES DES RECOLLETS, LE LUNDI 17 JUIN 2019

Intervenants :

Tristan Zinck, Idriss Ali Idriss et Rashmi Payon de FEDASIL

Céline Grégoire, assistante sociale à l'Espace 28.

Associations présentes :

Le D.U.S, l'Espace 28 et le Centre F/H - Verviers

Le programme de retour volontaire s'adresse à tous les migrants, qu'ils soient demandeurs de protection internationale, demandeurs déboutés ou migrants sans permis de séjour. Le retour est organisé depuis la Belgique jusqu'au pays d'origine et comprend les frais de transport et une assistance pour le bon déroulement du voyage, le tout dans la tranquillité et la discrétion. Le programme inclut également, en fonction de la situation du migrant, une prime de départ et un soutien à la réintégration dans le pays d'origine. Ce dernier peut être utilisé pour développer un micro-business, louer ou rénover une habitation, rembourser des frais médicaux, etc. Le processus est sur base volontaire, la personne peut jusqu'au dernier moment, même avant de monter dans l'avion, faire marche arrière ! Les demandes peuvent être introduites via les cellules régionales de Fédasil. En ce qui concerne la région de Verviers, la demande peut être introduite via l'Espace 28.

« L'Espace 28 développe des actions et des services visant le soutien et l'accompagnement :

des personnes migrantes en général et plus particulièrement des primo-arrivants, des demandeurs d'asile, des réfugiés et de toute personne en situation d'exil, des personnes et équipes travaillant en santé mentale et dans l'accueil et l'aide de ce même public au travers de formations et d'interventions »

Contacts :

FEDASIL service retour volontaire – 0800 / 327 45 - Espace 28, rue de la colline 18, 4800 Verviers – 087/ 341 05

Céline LELARGE, assistante sociale

La Belgique accueille la 3^{ème} édition de la Marche des survivantes de la prostitution du 6 avril au 15 avril. Elles marcheront de Liège à Bruxelles pour dénoncer la marchandisation du corps des femmes.



Le Centre Femmes/Hommes-Verviers a répondu présent à l'invitation de ses partenaires féministes : ISALA, le CFFB Bruxelles, la Synergie Wallonie pour l'Egalité Femmes/Hommes, l'ACRF-Femmes en milieu rural, l'ASBL SUCCES. Nous avons accueilli les sept survivantes à Liège et à HUY.

En passant par Andenne, elles ont rendu hommage à Anne-Marie LIZIN sur la tombe d'Anne-Marie LIZIN qui s'est toujours investie dans la défense des droits des femmes et luttait contre l'abolition de la prostitution une femme qui a toujours combattu la prostitution et la traite des êtres humains. Elles ont continué leur chemin par Andenne, Namur, Sambreville, Charleroi, La Louvière et Bruxelles.



Cette Marche a été initiée par Rosen HICHTER, aujourd'hui âgée de 62 ans. Elle s'est prostituée pendant 22 ans en France, elle a déjà réalisé 3 marches. Pendant le trajet, elles ont pu rencontrer des membres de différentes associations féministes et ce qu'elle en a retenu en Belgique : *« J'ai été très choquée par les vitrines – Comment peut-on encore au XXI^e siècle vendre des femmes en vitrines comme du vulgaire bétail ? – On ne peut pas les laisser comme ça, dans l'indifférence générale à la merci de la violence des clients. Il faut interdire les relations tarifées et lutter un peu plus contre le proxénétisme. Il faut protéger ces femmes qui sont pratiquement toutes dans des réseaux sous l'emprise d'hommes extrêmement violents que sont les proxénètes »*.

UTSOPI (Union des Travailleuses du Sexe Organisées pour l'Indépendance) estime que les survivantes se trompent de combat en remarquant que la prostitution se pratique dans la clandestinité dans les pays où elle est interdite, ce qui nuit aux droits et à la sécurité des prostituées. *« Quand on est dedans, on ne peut pas dire que c'est une violence extrême »,* répond Rosen HICHTER, *« Tout ce qu'on peut dire c'est qu'on est en accord avec soi-même, or c'est faux. Quand on en sort, on s'en rend compte. Ce n'est pas évident. Il leur faudra du temps pour comprendre »*.



Pierrette PAPE, Présidente de l'association ISALA (une association qui soutient les personnes en situation de prostitution et mobilise la société contre le système qui les exploite) a marché aux côtés des survivantes de la prostitution tout au long du trajet. Elle déclare que cette marche vise à lutter contre la banalisation de la prostitution car on a tendance à entendre des témoignages qui renforcent le statu quo, mais peu parlent de la violence que cela représente. L'industrie du sexe n'existe que parce qu'il y a de l'argent. C'est un marché alimenté par la traite, qui est basée sur une tolérance énorme et sur une inégalité. C'est business qui se fait au détriment du corps des femmes. En grande majorité, ce sont des femmes et les clients sont des hommes.

L'écrasante majorité des femmes qu'on rencontre à Bruxelles sont des femmes étrangères, souvent issues de minorités et donc déjà vulnérabilisées dans leur pays et elles se retrouvent ici dans des réseaux.

Jeannine GERLACH,
Sources Pierrette PAPE.

COLLOQUE / DEBAT :
LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES :
« Jacqueline Sauvage : c'était lui ou moi »
JEUDI 6 JUIN 2018 AU CENTRE CULTUREL DE VERVIERS (ESPACE DUESBERG)

Accueil par Jeannine GERLACH, Présidente du Centre Femmes / Hommes – Verviers



Bonjour à toutes et à tous, en vos titres, grades et qualités,
Au nom du Centre Femmes/Hommes-Verviers, je vous souhaite la bienvenue et je vous remercie d'être avec nous aujourd'hui.
Je remercie le Centre Culturel de Verviers, notre partenaire, en son Président et Echevin de la Culture, Monsieur Jean-François CHEFNEUX, et sa Directrice Madame Audrey BONHOMME, d'avoir mis à notre disposition ce bel outil qu'est la salle où nous nous trouvons actuellement.
Nos remerciements vont aussi au personnel du Centre Culturel pour leur collaboration active et précieuse.
Les objectifs du colloque sont de rendre visible l'invisible, c'est-à-dire les violences quotidiennes contre les femmes.
Parfois, des situations deviennent des symboles, notamment dans le cas de Bertrand Cantat qui a tué sa compagne Marie Trintignant à coups de poings le 27 juillet 2003. Il a été condamné **à 8 ans** de prison et libéré après 4 ans.
Comme celle de Jacqueline Sauvage, quand une femme en arrive à tuer son conjoint violent après des années de violences. Elle a été condamnée **à 10 ans** de prison et en est ressortie après 4 ans.
Mais dans la majorité des cas, ces violences sont invisibles car elles sont tellement quotidiennes qu'elles en deviennent banales.

Déjà 11 féminicides en Belgique depuis le début de l'année.

Le but de ce colloque est de mieux comprendre pourquoi cette situation inacceptable est acceptée :

- Quelles sont les législations en Belgique, sont-elles respectées, que manque-t-il pour qu'elles le soient ?
- Quelle est la réalité vécue par les femmes : celles qui sont victimes, et toutes les femmes en général par rapport à la peur de la violence et la culture du viol qui crée les conditions pour que cette violence soit acceptée ?
- Comment peut-on agir ensemble pour mettre enfin fin à cette « normalisation » de la violence machiste ?

Pour répondre à ces questions, il nous a semblé utile de vous présenter un parcours de vie d'une femme qui a vécu ces violences, qui a aussi symbolisé la réalité des violences conjugales : le silence, le trauma, le cycle de la violence, jusqu'au jour où elle a choisi sa vie, contre la vie de son bourreau.

Après la projection du film, nous pourrions échanger avec des personnes qui travaillent sur le terrain à différents niveaux.

Elles nous donneront leurs recommandations concrètes pour mettre fin aux violences masculines.

Et maintenant place au film :

« Jacqueline Sauvage : c'était lui ou moi », un film d'Yves RENIER interprété avec brio par Muriel ROBIN.

J'espère que le film vous a convaincu sur la nécessité de mettre fin à ces pratiques machistes et

J'en profite pour remercier Madame Sophie LAMBERT, Echevine de l'Egalité des chances pour sa présence. Elle travaille également avec nous pour la défense des droits des femmes.

Nous en arrivons maintenant aux :

1^{ers} échanges avec des Expert-e-s de terrain qui vous parleront de : La loi et la réalité sur le terrain

Le rôle du modérateur sera tenu par Monsieur Alain HOUART, Magistrat honoraire au Tribunal de Verviers, il est Juriste et diplômé de l'Université de LIEGE.



Alain HOUART :

LE FILM

Vous venez d'assister à la projection du film "**Jacqueline Sauvage, c'était lui ou moi**", réalisé en 2018 par Yves RENIER, avec dans le rôle principal Muriel ROBIN, dont la prestation a été unanimement saluée. Le film est inspiré du livre autobiographique « *Je voulais juste que ça s'arrête* » écrit par Jacqueline Sauvage, une mère de famille condamnée en première instance et en appel à une même peine de 10 ans de réclusion pour avoir abattu son mari, le 10 septembre 2012. Elle fut graciée par François Hollande et libérée en 2016. Ce téléfilm tient pour établi le principal moyen de défense invoqué, à savoir l'affirmation de l'existence de violences et d'abus sexuels subis par l'accusée et ses filles durant plusieurs décennies, ainsi que la tentative infructueuse de la défense de présenter les faits jugés comme relevant d'un acte de légitime défense. Le film est controversé parce qu'il met en scène la version des faits donnée par Jacqueline Sauvage, version qui sera en partie contestée lors du procès, tant en instance qu'en appel.

L'OBJET DU COLLOQUE

La violence faite aux femmes est un problème de société qui heureusement commence à mobiliser les esprits et les acteurs de la vie sociale. Le sujet est vaste, multiple et pourrait faire l'objet de plusieurs colloques. Nous sommes partis du cas de Catherine Sauvage, mais d'autres cas ont été largement médiatisés. Vous vous souvenez du chanteur Bertrand Cantat qui a tué sa compagne Marie Trintignant à coups de poings le 27 juillet 2003. Il a été condamné à 8 ans de prison le 29 mars 2004, et a été libéré conditionnellement le 15 octobre 2007. Plus près de nous, le procès du politicien Bernard Wesphael, accusé d'avoir tué son épouse le 31 octobre 2013, qui se termina par l'acquiescement de ce dernier le 7 octobre 2016. C'est à dessein que j'évoque ces deux cas, car ils me donnent l'occasion de préciser l'objet du colloque, à savoir les **violences au sein du couple** et plus précisément les violences faites à la femme. Le terme de violence est lui-même très vaste. Outre les coups et blessures, la violence conjugale peut prendre plusieurs formes. Le terme « violence conjugale » désigne, en effet, un ensemble de comportements, d'actes ou d'attitudes de l'un des partenaires ou ex-partenaires qui visent à contrôler et dominer l'autre. On peut distinguer quatre types de violences intraconjugales : la violence psychologique (critiques, humiliations, chantages, menaces de suicide, ...), la violence verbale, la violence physique ainsi que la violence sexuelle. Nous nous limiterons aux violences physiques, qu'elles soient indéterminées, ou à caractère sexuel, à l'exclusion des violences purement psychologiques et verbales, qui soulèvent des problèmes de subjectivité, plus délicats à trancher. Nous parlerons donc **des violences physiques**, faites aux **femmes**, dans la vie de **couple**.

L'IMPORTANCE DU PHENOMENE

L'importance du phénomène est difficile à mesurer puisqu'il s'agit de faits qui se déroulent dans la sphère privée, et qui ne sont pas systématiquement portés à la connaissance des autorités ou du public. On se base donc sur le nombre des plaintes enregistrées par les bureaux de police, ce qui est loin de couvrir la totalité du phénomène. En 2015 en Wallonie 16 029 plaintes pour violences dans le couple (physique, psychologique, sexuelle, économique) ont été enregistrées (44 plaintes en moyenne par jour). Parmi ces plaintes, environ la moitié (**7975**) **repose sur des faits de violence physique**. (84% des suspects sont des hommes). Selon Fabrice Grosfilley, chroniqueur à la RTBF (Chronique du 13 novembre 2017). *À Bruxelles en 2016 : 2300 plaintes pour violences conjugales. Plus de 500 plaintes pour violences sexuelles, dont 45 viols collectifs.* " L'IWEPS (Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique) fournit des chiffres pour l'année 2015 en Wallonie : **1 032 plaintes pour viol** ont été enregistrées par la police, soit 3 plaintes en moyenne par jour. Selon une étude récente, seulement 16% des victimes de violences sexuelles « graves » s'adressent à la police. Le nombre de viols accomplis (sans les tentatives) serait donc en réalité de 6450, une estimation moyenne de 18 viols par jour en Wallonie. En 2015, au sein des affaires de viol ayant fait l'objet d'une plainte, 53% des victimes de viol sont des mineurs d'âge.

Quelques chiffres concernant la France : en 2017 en France, **109 femmes** ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint. **16 hommes** ont été tués par leur compagne ou ex-conjointe. **25 enfants** ont été tués dans le cadre des violences familiales. Le ministre CASTANER précise : " *En incluant les suicides et les homicides de victimes collatérales, le nombre total de décès résultant de violences conjugales s'élève à 247 personnes.* " Un article du journal LE SOIR (26-11-2018) prétend que : "chaque année **en France**, près de 220 000 femmes subissent des violences de la part de leur conjoint ou ex-conjoint. En outre, 250 femmes sont violées chaque jour.

LE CODE PENAL BELGE



Intervention de Pascale VIELVOYE, Juriste - ESPACE 28

Les violences physiques ne sont pas la seule forme de violences reconnues par la Loi. Suite à la Loi, il y a eu la Convention d'Istanbul qui concerne aussi d'autres violences. Cela oblige les états membres de prendre des mesures pour lutter contre tous types de violences. Le Plan national définit ceci : « *Les violences dans une relation intime sont un ensemble de comportements, d'attitudes, de l'un des partenaires ou ex-partenaires, qui visent à contrôler l'autre par des agressions, des menaces ou des contraintes verbales, physiques ou sexuelles répétées ou amenées à se répéter, portant atteinte à l'intégrité et même à l'intégration socio-professionnelle d'une personne* ». Ces violences touchent non seulement la victime mais aussi les enfants sous forme de violence intrafamiliale. Dans la grande majorité des violences, les auteurs sont des hommes et les victimes sont des femmes ; les violences dans une relation intime font partie d'un cercle privé. La

législation, d'un point de vue pénal, prévoit que toute violence au sein d'un couple est un fait punissable. L'article 410 du Code pénal vise tant les violences conjugales mais aussi d'autres cas de violences comme les coups et blessures volontaires. La peine est doublée si ces coups et blessures volontaires émanent d'un conjoint. La Loi de 2003 ne vise malheureusement que les conjoints et elle ne prévoit pas de s'appliquer aux couples non mariés et concerne des faits très graves : meurtres, viols, ... En 1989, une Loi a considéré que le viol entre époux était illégal car avant, les victimes se plaignaient auprès de la Police mais n'étaient pas entendues car cela était jugé normal et on considérait qu'il n'y avait pas de viol entre époux. La Loi de 1998 a introduit l'aspect psychologique et la notion de harcèlement moral. Depuis 2013, le secret professionnel est rompu en cas d'infraction et de violences. Par ex : un médecin qui constate qu'une femme le consulte régulièrement, qu'elle a des bleus, qu'elle demande des antidépresseurs, ... peut être levé de son secret professionnel pour dénoncer ces faits. Dès qu'il y a dénonciation de violences, il est prévu une peine supérieure à 1 an permettant au Juge d'instruction de délivrer un mandat d'arrêt. Dans les cas les plus

graves, l'auteur ne reste pas en liberté. Pourquoi les victimes ne partent pas, ne déposent pas plainte ? Cette question revient sans arrêt mais la réponse est simplement parce que ces personnes ont peur de représailles, des menaces, d'être assassinées, ... Il reste des lacunes dans les Lois mais le problème se trouve surtout au niveau du dépôt de plainte à la Police et au Parquet. En matière de violences conjugales, 70 % des plaintes sont classées sans suite ! Des femmes sont effectivement battues et ont des certificats médicaux, mais que peut noter le médecin si le constat n'a pas été fait par un médecin légiste et qu'une plainte n'a pas été déposée à la Police ? C'est problématique. Il est difficile de déposer une plainte sans expliquer toute l'histoire et les deux parties sont toujours entendues. La femme battue qui dépose plainte à la Police redoute l'audition de son mari et surtout sa réaction car elle est en danger de mort. Un nombre infini de plaintes ne sont jamais déposées car la victime n'ose pas par peur des représailles, des menaces sur les enfants, ...

Alain HOUART :

Afin de lutter contre la violence au sein du couple, le législateur a adopté plusieurs dispositions légales parmi lesquelles on peut citer : la loi du 24 novembre 1997 visant à combattre la violence au sein du couple et la loi du 28 janvier 2003 visant à l'attribution du logement familial au conjoint ou au cohabitant légal victime d'actes de violence physique de son partenaire et complétant l'article 410 du Code pénal. L'article 410 du Code pénal prévoit qu'en cas de coups et blessures volontaires, si le coupable a commis le crime ou le délit envers son époux ou la personne avec laquelle il cohabite ou a cohabité et entretient ou a entretenu une relation affective et sexuelle durable, le minimum de la peine prévue par le Code pénal sera doublé en cas d'emprisonnement et augmenté de deux ans dans le cas de la réclusion. De plus, le maximum de la peine de l'article 398, alinéa 1 du Code pénal (coups et blessures volontaires) est porté à un an, et ce, essentiellement afin de permettre au juge d'instruction de délivrer un mandat d'arrêt contre l'auteur des violences. Par ailleurs, outre les sanctions pénales applicables lorsque le comportement de l'auteur des violences fait l'objet d'une incrimination par le Code pénal, le législateur a prévu que l'époux ou le cohabitant légal victime de violence conjugale a le droit d'obtenir auprès du Tribunal de la famille l'attribution du logement conjugal. Les co-habitants de fait ne bénéficient donc pas de ce droit préférentiel.

L'ATTITUDE DE LA JUSTICE :

La Police, en fonction des moyens dont elle dispose a mis en place des cellules spécialisées et s'appuient parfois sur l'aide d'un(e) psychologue à temps plein.



Intervention de Jean-Michel ROCKS Commissaire de police à la Zone Vesdre

Le Commissaire Rocks est responsable d'une équipe de 200 policiers, veiller à ce qu'ils soient tous bien formés, qu'ils appliquent correctement les directives du Parquet, que la location à destination des enfants soit bien disponible et que les enfants soient correctement encadrés lors de l'audition de leur mère, ... Des procédures et des évaluations sont créées mais le Commissaire Rocks n'a pas le temps de recevoir toutes les plaintes. On dénombre 450 plaintes par an (+ d'1 plainte chaque jour !). Le passage obligé pour déposer une plainte se fait toujours via la Police. Le terrorisme est devenu la priorité n° 1 et il y a un manque d'effectifs. La lutte contre les violences intrafamiliales est une priorité de la Zone de Police de Verviers. Certaines thématiques prioritaires sont définies avec le Parquet. Le Commissaire Rocks est pilote dans ce dossier au niveau de sa Zone. L'intervention de la Police est de 2 natures principales : la 1^{ère} est une plainte recueillie au bureau mais la 2^{ème} est une intervention en cas de crise. Au moment du pic de l'événement violent, la Police intervient et prend les mesures de protection par rapport à la victime et aux enfants éventuels et ensuite, les associations de terrain peuvent recueillir les victimes. La Police tente de briser le cycle de la violence familiale. On recense des violences physiques, psychologiques et économiques mais souvent, l'auteur de tels faits parvient à séduire à nouveau la victime et à reprendre la vie commune et 6 mois plus tard, les violences redoublent. Il existe un travail d'information et de suivi judiciaire mais la procédure est compliquée si les faits sont graves. Un suivi social est effectué par le Service d'Aide aux Victimes qui poursuit la mission de briser ce fameux cycle et assure l'orientation des victimes vers des associations afin qu'elles puissent envisager le retour à une vie normale. Chaque policier est formé à l'Ecole de Police et suit une formation sur les violences intrafamiliales lorsqu'il arrive dans sa Zone. C'est une priorité zonale et 8 jours de formations sont organisés au sein du Corps de Police. On a constaté un impact important même si dans certaines cultures, la femme n'est toujours pas l'égale de l'homme. Dès que la femme a reçu des coups, le policier qui en a été mis au courant par celle-ci est obligé d'en référer au Parquet et la procédure est lancée. Les policiers qui ont reçu les victimes 3 ou 4 fois savent bien que celles-ci vont retourner au domicile conjugal car elles sont toujours dans le cycle de la violence mais elles ont déjà effectué un long parcours. Leur travail n'est absolument pas inutile car la procédure avance et les victimes ont poursuivi un cheminement qui les amènera tôt ou tard à prendre la décision de rompre ou pas avec leur bourreau. Toutes les pièces déposées au Parquet ont leur importance. A la Zone Vesdre, il y a 35 % d'effectif féminin et c'est préférable qu'une policière se charge de l'audition d'une femme.

Alain HOUART : Le Parquet

La circulaire « Tolérance zéro » concernant les actes de violence conjugale a été instaurée par la Procureur du Roi de Liège, Madame Bourguignon, en 2004 : elle inaugurerait une nouvelle politique criminelle en matière de lutte contre les

violences au sein du couple. Cette circulaire a fait école : en 2006, elle a été étendue à l'ensemble des Parquets du pays à l'initiative de la Ministre de la justice et du Collège des procureurs généraux (circulaire COL4).



Intervention de Françoise ZEGELS, Substitute du Procureur du Roi

Outre l'arsenal législatif, il existe une circulaire commune au Ministère de la Justice et au Collège des Procureurs généraux datant de 2006 expliquant comment traiter les cas de violences intrafamiliales. Cette circulaire a été revue en 2016 pour adapter certaines modalités et obtenir un bon fonctionnement. Il est prévu de traiter cette problématique au même titre que les autres. La circulaire rappelle en quoi consiste la violence intrafamiliale (physiques, morales, économiques, harcèlement moral et menaces verbales, ...). On s'attarde aux différends familiaux sans coups (addictions, alcool, drogues, ...) afin d'orienter la victime ou l'auteur vers des associations – ressources qui pourront les suivre. Le Commissaire Rocks est responsable d'une équipe de 200 policiers, veiller à ce qu'ils soient tous bien formés, qu'ils appliquent correctement les directives du Parquet, que la location à destination des enfants soit bien disponible et que les enfants soient correctement encadrés lors de l'audition de leur mère, ... Des procédures et des évaluations sont créées mais le Commissaire Rocks n'a pas le temps de recevoir toutes les plaintes. On dénombre 450 plaintes par an (+ d'1 plainte chaque jour !). Le passage obligé pour déposer une plainte se fait toujours via la Police. Le terrorisme est devenu la priorité n° 1 et il y a un manque d'effectifs. Les différentes réactions judiciaires sont importantes et sont rappelées dans cette Circulaire de 2006. Cela va du rappel à la Loi par un magistrat ou un policier et ce n'est jamais anodin de le faire car les auteurs de violences n'ont parfois pas d'antécédents judiciaires et ce rappel à la Loi peut les ramener dans le droit chemin. Elles craignent ce genre de convocation. Le cycle de la violence veut que la situation s'apaise un moment mais les conflits générateurs de tensions et de coups et blessures reviennent rapidement. La médiation pénale est importante car les victimes sont informées que l'auteur se verra proposer une formation à la gestion de la violence et qu'il n'y aura pas nécessairement une poursuite judiciaire s'il accepte de suivre durant 6 mois une série de formations. En ce cas, la situation peut s'améliorer car l'auteur peut reconnaître les faits et indemniser sa victime. La citation devant le Tribunal correctionnel est un cas sérieux réservé aux cas de violences physiques graves (avec une incapacité de travail, ...) pour des auteurs récurrents ou pour des auteurs pas encore condamnés. Le risque que l'intégrité physique d'une personne ne soit atteinte peut être matérialisé par une série de signaux et indicateurs de dangerosité. La mise en instruction permettra de prévoir un mandat d'arrêt et d'écarter l'auteur des faits du domicile conjugal et de lui faire suivre une formation pour garantir la sécurité de la victime. La tolérance 0 doit être appréciée avec une certaine nuance si on entend par là qu'à chaque situation de violence intrafamiliale constatée, il y ait une réaction judiciaire proportionnelle à la gravité des faits. La tolérance 0 ne signifie pas citation et condamnation de chaque auteur mais plutôt qu'il n'y a pas un tri à l'entrée au Parquet. Des devoirs seront exécutés dans chaque dossier et on y réservera la solution la plus appropriée. Un classement sans suite ne signifie pas que rien n'a été fait. La section Familles / Jeunesse traite les violences intrafamiliales ; cela permet d'appréhender au plus juste et de reconnaître au mieux les indicateurs de dangerosité d'une situation et il y a également dans cette spécialisation le fait de pouvoir s'occuper de femmes et hommes victimes de violences intrafamiliales ; une attention particulière sera également apportée aux enfants victimes ou indirectement témoins de la violence dans la sphère familiale. Le Parquet pourra contacter les services sociaux pour une prise en charge des enfants. Le Service d'accueil aux victimes est une clé d'accueil importante car toute victime ou proche de celle-ci pourra relayer ses inquiétudes ou demander à avoir le suivi d'une situation judiciaire. Ce service est libre d'accès et accessible non-stop. L'importance de travailler en réseau est primordiale car la justice apporte une réaction judiciaire mais des interactions et connexions doivent se faire entre la Police, maisons d'accueil et institutions médicales. Il faut pouvoir répondre à une forme de criminalité tout à fait spécifique.

Alain HOUART :

Les tribunaux ne connaissent que des faits qui leurs sont déférés par les parquets. Ils doivent prendre en compte la gravité du fait et les conséquences pour la victime, mais aussi les possibilités de réhabilitation, de réinsertion et d'amendement du prévenu. Seulement 10 % des plaintes non classées sans suites aboutissent à une condamnation.

LA CONVENTION D'ISTANBUL

La « Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique », en abrégé « Convention d'Istanbul » a été adoptée par le Comité des Ministres du **Conseil de l'Europe le 7 avril 2011**. La Convention est entrée en vigueur le 1 août 2014. La Belgique a ratifié la Convention le 14 mars 2016. La Convention d'Istanbul exige des États qu'ils apportent une réponse globale aux violences faites aux femmes par « l'approche des 4 P » :

Prévention de la violence par des mesures s'inscrivant dans la durée qui traitent les causes profondes de la violence et qui visent à faire évoluer les mentalités, le rôle des hommes et des femmes, et les stéréotypes de genre qui rendent la violence à l'égard des femmes acceptable;

Protection des femmes et des jeunes filles qui courent un risque avéré et mise en place de services spécialisés d'aide aux victimes et à leurs enfants (foyers, services d'assistance téléphonique 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, centres d'aide d'urgence accessibles aux victimes de viols et de violences sexuelles);

Poursuites des auteurs, y compris en autorisant la poursuite des enquêtes et des procédures pénales si la victime retire sa plainte;

Politique intégrée. Adoption et mise en œuvre, à l'échelle nationale, de « politiques intégrées », efficaces, coordonnées et globales, c'est-à-dire comprenant toutes les mesures susceptibles de prévenir et de combattre toutes les formes de violence à l'égard des femmes.

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé **le 3 mai 2019 un projet de décret visant à lutter plus efficacement contre les violences faites aux femmes**. Le texte prévoit la **création d'un comité** de coordination à la lutte contre les violences aux femmes. Composé de dix-huit membres, il sera chargé d'élaborer un plan quinquennal de prévention et de lutte contre ces violences. Ce nouveau décret vise à mettre la Fédération en conformité avec le prescrit de la convention du Conseil de l'Europe

LES REPONSES DU MILIEU ASSOCIATIF ET POLITIQUE

Venir en aide aux femmes victimes de violences conjugales signifie donc souvent de leur permettre d'accéder à des lieux d'hébergement. A Bruxelles, neuf maisons d'accueil sont ainsi destinées aux femmes seules ou avec enfants. Elles ont une capacité totale d'environ 335 places.



Intervention d'Anne-Sophie LEHAEN de L'ACCUEIL

L'ASBL « L'Accueil » est une association s'adressant aux femmes en difficulté sociale et à leurs enfants. Rue Hodimont, 276 à VERVIERS

L'Accueil n'héberge pas seulement des personnes victimes de violences conjugales mais aussi celles qui n'ont pas d'hébergement. Un peu plus de la moitié du public est victime de violences conjugales et en creusant un peu plus, on constate que bien + de 50 % des personnes ont subi des violences conjugales et / ou familiales. Les victimes subissent la violence au quotidien puis elles arrivent à l'Accueil mais après quelques heures ou quelques jours, elles regagnent le domicile conjugal et se réengagent dans le processus de la violence plus d'une fois. Les enfants sont autant victimes que la maman. Le travail avec ces victimes est un travail de longue durée et il est rare que les mères se séparent définitivement de leur compagnon violent. Le recours à l'Accueil se fait souvent au point où la violence conjugale est la plus forte. L'Accueil est ouvert 24 h / 24 et le centre est sécurisé car il faut sauver sa peau et protéger ses enfants. Le manque de réseau et de soutien

autour des victimes les empêche de sortir de l'emprise de leur compagnon qui les a isolées de leur entourage. De plus, l'amour est toujours bien présent entre eux et la rupture définitive est difficile. Ces femmes ont peur de mourir sous les coups et elles arrivent à l'Accueil car la situation n'est plus tenable. L'Accueil travaille en collaboration avec le SAPV et tout un suivi est mis en place pour soutenir les victimes. La tolérance 0 n'existe pas en réalité ; il n'y a pas souvent de suites au niveau des plaintes déposées à la Police et on ne constate pas de suivi. Les hommes peuvent rester dans le logement familial et ce n'est pas normal que les femmes et enfants doivent partir alors que ce sont bien les victimes.



Interventions de Barbara SNEEPERS et de Lauranne RENARD, du CVFE

Ces travailleuses sont issues du secteur hébergement pour les femmes et enfants victimes de violences et dans l'ambulatoire. Le CVFE est issu d'un mouvement féministe en 1978. La première écoute est primordiale car la parole de la victime est mise en doute par l'auteur et elle se sent culpabilisée par celui-ci. Il est important de bien suivre l'histoire qui peut être parfois décousue suite aux impacts de la violence. L'intervention du travailleur social doit être ajustée. Les témoignages des victimes montrent que la prévention est insuffisante. Le travail des policiers est

différent de celui des travailleurs sociaux. La sensibilisation des professionnels est très importante. Il faut pouvoir prendre en compte la dangerosité d'une personne et connaître le réseau social environnant. L'ambivalence des propos relatés par les victimes complexifie les interventions. Les intervenants sont déroutés par les nombreuses ruptures et reprises de relation entre la victime et l'auteur. La rupture est évolutive car une victime de violence conjugale fait souvent plusieurs tentatives de ruptures et de retours et c'est très déroutant. Il faut sortir de la relation auteur / victime et comprendre ce qui entraîne la victime à être en couple avec une telle personne. Un grand lien relie les protagonistes et il faut pouvoir l'entendre même si cela ne colle pas avec la vision du couple et les valeurs. Les intervenants sociaux ne doivent pas projeter leurs normes mais tenir compte de l'avis de la victime. Les violences peuvent être très graves mais les victimes tentent toujours de trouver la bonne distance et de réajuster tout. Il faut sortir du stéréotype bourreau / victime et des croyances fausses. Il faut savoir qu'il y a des bons moments et qu'il y a des avantages à rester dans la relation. Pour beaucoup de femmes, il n'est pas évident de faire ses propres choix et il faut rejoindre la victime dans ce qu'elle vit, dans son ambivalence et maintenir un lien de confiance pour assurer un suivi à l'avenir. Il faut sortir la victime de la victimisation et plutôt la responsabiliser car elle n'est pas responsable de la violence même si elle utilise des stratégies de négation des violences, de soumission, de contre – pouvoir, de survie et de résistance. Il faut aider les victimes à repérer le jeu de domination de l'auteur afin qu'elles puissent se situer et repérer les stratégies de domination (agression, contrôle, réconciliation, ...). De la victime « objet », la victime parvient à poser des actions pour elle et reprend du pouvoir sur sa propre vie pour assurer la protection de

ses enfants. La phase de rupture entraîne une mise en danger et oblige à se mettre en sécurité. L'auteur peut chercher à intensifier ses actes et c'est pour cela que le rapport auteur / justice peut permettre de recadrer les choses. Une femme qui n'a nulle part d'autre où aller risque que le conjoint violent en arrive à des actes dramatiques pouvant mener au décès de la femme. D'autres enjeux sont : la précarité accrue, la pression judiciaire, familiale et culturelle, le manque de preuve, l'emprise physique et psychologique, le cadre du regroupement familial, ... Pour conclure, les problématiques rencontrées sont de plus en plus complexes et cela n'aide en rien les intervenants sociaux. Il est primordial de créer de liens entre services et de créer un réseau (associatif / police). La ligne téléphonique du CVFE est disponible 24 h / 24 et des sensibilisations et formations sont régulièrement organisées.



Intervention d'Emilie GOHMANN, de PRAXIS

L'ASBL PRAXIS est composée d'une vingtaine d'intervenants (psychologues, criminologues, assistants en psychologie, secrétaires...) et intervient sur l'ensemble des arrondissements judiciaires francophones par l'intermédiaire de ses trois bureaux : Liège - Bruxelles - La Louvière. Ces trois bureaux font partie du Collectif contre les violences familiales et l'exclusion.

Praxis s'occupe de la prise en charge des auteurs de violences. Dès qu'un dossier de Verviers arrive dans le service, Madame Gohmann le prend en charge. Elle s'occupe aussi de la formation sur les violences intrafamiliales. On parle peu des enfants qui doivent pourtant être considérés comme des victimes à part entière. Elle gère aussi la ligne d'écoute qui lui permet d'être en lien avec les victimes mais son travail principal est de rencontrer au quotidien les auteurs de violences intrafamiliales. Praxis gère environ 800 dossiers/an, ce qui est bien peu par rapport au nombre de plaintes déposées ; les chiffres sont réellement plus élevés. La justice envoie les auteurs de violences chez Praxis (75 % des dossiers) et le reste concerne des auteurs orientés par le réseau ou des auteurs qui demandent une prise en charge (25 % des dossiers). La responsabilisation est différente selon qu'on y est envoyé ou qu'on vient de son propre gré. Si les auteurs ne font pas d'efforts, le travail sera plus long car ils doivent trouver des objectifs et ces rencontres régulières permettent de travailler en petits groupes de 8 personnes à raison de 2 heures par semaine. Un duo de psychologues homme / femme anime ce groupe. On y aborde la pratique et on comprend le processus de la violence. C'est très important car chacun peut donner son avis et en discuter avec les autres. Tous sont différents (âge, culture, en couple ou pas, ...) mais le groupe leur permet de témoigner et de prendre conscience de leur violence et du problème qu'ils doivent gérer. Ils doivent se reconnaître réellement auteurs de violences durant les 45 heures (étalées sur une durée de 6 mois) que dure cette formation car autrement, cela n'aura servi à rien. Ceux qui arrivent en fin de parcours de formation ont bien évolué, se sentent mieux et ont pu mettre des choses en place. Il y a une synergie et chacun s'entraide. Le groupe est aussi un cadre qui comporte des limites frustrantes mais aussi permettant de comprendre les conséquences et les limites à adopter impérativement. Cela permet de voir comment les gens se comportent avec les autres durant les échanges au sein de ce groupe. Cet outil peut faire peur au départ mais après quelques séances, les auteurs de violences y trouvent leur compte et remarquent son utilité. En fin de formation, les personnes peuvent rester dans le groupe ou arrêter, c'est leur libre choix. La Loi leur est rappelée également et cela permet d'aborder des discussions à ce niveau. Les violences conjugales s'apparentent à un crime aux yeux de la Loi et certains ne le savent même pas.



Intervention d'Anne - Astrid BURLET, de la Synergie Wallonie pour l'Égalité entre les femmes et les hommes

Des synergies sont créées entre les associations engagées dans la thématique de l'égalité F/H. Les violences sont physiques mais peuvent entraîner de graves dégâts psychologiques dévastateurs. Beaucoup de femmes sont en dépression et les violences psychologiques sont même méconnues de ces victimes. Cela engendre de la culpabilité chez ces femmes. On ne peut pas dire que la violence psychologique précède la violence physique mais d'une transition entre les violences. On parle du plafond de verre conjugal quand l'emprise d'un homme sur une femme est suffisante sans avoir recours à la violence physique. Cela n'apparaît pas dans les statistiques et on s'aperçoit que la femme qui a subi des violences a tendance à s'autocensurer dans sa vie professionnelle et relationnelle et à se culpabiliser facilement. Il faut savoir comment outiller le corps médical et la justice pour constater cette détresse par rapport aux violences machistes. Le modèle sociétal fait qu'une femme est conditionnée à subir une infériorité et à y rester, ce qui engendre et cautionne ces violences des hommes sur les femmes. Légalement, en Belgique, de 2002 à 2012, les Plans d'Action Nationaux ont laissé la place à la Convention d'Istanbul qui a permis un travail plus cohérent. Les violences des hommes sur les femmes sont clairement en lien avec les inégalités F/H. Un respect juste entre les individus permettrait d'enrayer la violence et le processus de domination. Changer fondamentalement la société patriarcale serait nécessaire. L'auteur des faits ne se voit pas souvent comme un criminel malgré la gravité des faits. La société patriarcale impose une domination sur la femme et une forte charge mentale et la transmission de la violence fait que les hommes et femmes préparent leurs enfants selon leur propre vécu. En synergie avec les écoles, les enseignants sont formés à la lutte contre les inégalités entre les filles et les garçons. Il y a des manquements dans le suivi de certains cas au niveau de la justice

et une impossibilité de faire reconnaître les violences psychologiques. Concernant la prise en charge des victimes via les services d'aide aux victimes, un gros travail a été fait et il faut davantage travailler sur la prévention, l'éducation et les inégalités pour un changement sociétal. La Convention d'Istanbul propose des mesures aux employeurs pour lutter contre ce fléau. Le dépôt de plainte auprès de la Police n'est pas toujours effectué comme il le devrait et on constate que les poursuites ne sont pas nécessairement entamées. Il faut faire reconnaître les violences conjugales comme un délit. En cas d'éloignement, c'est la victime qui est obligée de se reloger ailleurs alors que ce devrait être le conjoint violent. La conclusion est qu'il est important de collaborer entre les différents services et de se créer un réseau.



Intervention de Viviane TEITELBAUM, députée à la Région Bruxelloise

Il n'existe pas un pays qui ne connaît pas les violences physiques et psychologiques et il n'y a pas de culture ou de religion ou de couche sociale où ces violences n'existent pas sous différentes formes. On ne peut nier que les violences sont la première cause de mortalité des femmes de 15 à 44 ans et qu'1 femme sur 3 est victime de violences en Europe. Cela ne fonctionne pas, ni au niveau de la police, ni au niveau de la justice. Les Lois devraient être modifiées et encadrées. Ces violences sont effectivement un frein à l'égalité entre les hommes et les femmes. Les femmes sont une minorité en politique et à tous les niveaux de prises de décisions. 95 % des actes de violences dans un foyer sont réalisés par des hommes, pourtant, dans notre société, la femme a des droits et doit les faire valoir. Les femmes migrantes doivent aussi avoir des droits et cela passe par le parcours d'intégration obligatoire car de ce fait, elles apprennent où aller si elles souffrent de violences, de viols, ... La violence débute à l'enfance et se poursuit à l'âge adulte et

cela va de la cyber-violence à toute une série de violences différentes. La précarité et le sans-abri me sont aussi des causes accrues de violences et on note que les femmes dans la rue sont aussi violentes que les hommes. 54 % des clients de la prostitution reconnaissent avoir des comportements agressifs envers leurs partenaires sexuelles et c'est important de le savoir. Les femmes ne savent pas comment se débrouiller pour déposer plainte auprès de la Police et la création d'un centre spécialisé dans l'accueil de femmes victimes de violences sans que celles-ci ne doivent expliquer tout leur parcours dans les détails, serait plus que justifié. Il ne faut pas se satisfaire de dire que la Loi existe mais qu'elle n'est pas appliquée car il est grand temps que cela change et c'est le combat des associations féministes. Le Conseil des Femmes Francophones de Belgique se bat pour cela et a donné des tas de recommandations. Il faut continuer à se battre pour avoir des centres pluridisciplinaires, travailler sur la précarité et le sans-abrisme, ... et pouvoir installer ces femmes battues dans les centres d'accueil d'urgence. Les victimes sont essentiellement des femmes et il faut changer fondamentalement notre société.

Alain HOUART :

LES MESURES PROPOSEES

Il y a lieu d'évoquer d'une part les mesures réparatrices, et d'autre part les mesures préventives.

- L'accueil des victimes
- La poursuite et la punition des auteurs
- Les campagnes de sensibilisations de nature à changer les mentalités
- Mise en œuvre de l'égalité hommes femmes dans la société.

Critique des mesures purement pénales:

En criminalisant des comportements qui auparavant n'entraient pas dans le champ d'action du pénal, comme c'est le cas pour les violences conjugales, il faut être conscient que des stratégies punitives sont mobilisées qui écartent par la même occasion d'autres styles d'approche.

Charlotte Vanneste : « Violences conjugales : un dilemme pour la justice pénale ? Leçons d'une analyse des enregistrements statistiques effectués dans les parquets belges 24 NOVEMBRE 1997 - Loi visant à combattre la violence au sein du couple »

Article 1. La présente loi règle une matière visée à l'article 78 de la Constitution.

Art. 2. L'article 410 du Code pénal, modifié par les lois des 15 mai 1912 et 31 mars 1987, est complété par l'alinéa suivant :

" Il en sera également de même si le coupable a commis le crime ou le délit envers son époux ou la personne avec laquelle il cohabite ou a cohabité et entretient ou a entretenu une relation affective et sexuelle durable. "

Art. 3. L'article 413 du même Code est abrogé.

Art. 4. Dans l'article 46 du Code d'instruction criminelle, les mots " **Le chef de cette maison requerra le procureur du Roi de le constater** " sont remplacés par ce qui suit :

" Le procureur du Roi sera requis de le constater :

- 1° par le chef de cette maison;**
- 2° par la victime de l'infraction, lorsque l'infraction, dont il s'agit, est visée aux articles 398 à 405 du Code pénal et que l'auteur présumé de l'infraction est l'époux de la victime ou la personne avec laquelle elle cohabite et entretient une relation affective et sexuelle durable. "**

Art. 5. A l'article 49 du même code, modifié par la loi du 10 juillet 1967, les mots " réquisition de la part d'un chef de maison " sont remplacés par les mots " réquisition visée à l'article 46 ".

Art. 6. L'article 1er, 3°, de la loi du 7 juin 1969 fixant le temps pendant lequel il ne peut être procédé à des perquisitions ou visites domiciliaires est remplacé par la disposition suivante :

" 3° en cas de réquisition ou de consentement de la personne qui a la jouissance effective du lieu ou de la personne visée à l'article

46, 2°, du Code d'instruction criminelle; ".

Art. 7. Tout établissement d'utilité publique et toute [1 personne morale]¹ se proposant, par statut, de prévenir la violence au sein du couple, par la diffusion d'information à tous les publics concernés [1, d'apporter de l'aide aux victimes de violence au sein du couple et à leur famille et remplissant les conditions prévues à l'article 17, alinéa 2, 1° à 3°, du Code judiciaire,]¹ peuvent, avec l'accord de la victime, ester en justice dans le litige auquel l'application de l'article 410, alinéa 3, du Code pénal donnerait lieu. La victime peut renoncer, à tout moment, à l'accord visé à l'alinéa 1er, ce qui a pour effet de mettre fin à la possibilité, pour l'établissement d'utilité publique ou [la personne morale] concernée, de continuer à ester en justice, pour le litige auquel l'application de l'article 410, alinéa 3, du Code pénal donnerait lieu.



Intervention de Sophie LAMBERT, Echevine de l'Egalité des Chances de la Ville de Verviers

Le rôle de la Ville de Verviers n'est pas l'accueil des victimes mais bien celui de la Police. Il faudrait davantage de policière pour prendre les plaintes des femmes. Cette demande a été formulée vis-à-vis de la Zone mais ni les priorités ni les budgets de celle-ci ne permettent de répondre à cette demande. Il faut intensifier les collaborations et faire passer les informations aux femmes victimes en les informant correctement de la procédure à suivre pour le dépôt de plainte. Même la simple démarche de se présenter à la Police pour déposer plainte doit être expliquée et informer ces femmes qu'il y aura un suivi de leur plainte.

La Présidente remercie l'ensemble des invités et clôture les débats. Elle offre la traditionnelle tarte au riz aux participants de la table ronde et invite les participants au colloque à prendre le verre de l'amitié offert gracieusement par la Cidrie STASSEN d'Aubel.

POUR LE CENTRE F/H – VERVIERS :
Jeannine GERLACH et Pascale LECLERCQ



PARTICIPATION DU CENTRE AU VILLAGE ASSOCIATIF DU 1ER MAI PARTENARIAT AVEC LE CEPAG - VERVIERS



Cette année encore, les employés du Centre ont pris part au village associatif du 1^{er} mai qui réunissait de nombreuses associations verviétoises. Elles ont présenté au public un large panel des activités de l'association : conférences, colloques, ciné-clubs / débats, Service social et de médiation de dettes, cours d'alphabétisation et de français, cours de citoyenneté, cours d'informatique pour demandeurs d'emploi, groupes de parole, permanence écrivaine publique ... D'autres associations proposaient des plats traditionnels, des ateliers de grimage pour enfants, des concours, des ateliers musicaux, ... Cette journée a permis de promouvoir davantage nos nombreuses actions et de venir à la rencontre de la population. Nous profitons aussi de cette occasion pour recruter de nouveaux bénévoles pour le Centre.



TRADITIONNEL REPAS ANNUEL DES BENEVOLES, LE VENDREDI 17 MAI 2019



Chères Amies, chers Amis,
Bonjour à toutes et à tous,

Nous avons à nouveau la joie de nous réunir pour notre repas annuel de 2019. Nous avons réussi à maintenir l'ASBL à flot, ce qui n'est pas une mince affaire. Et tout cela grâce à une armée de bénévoles qui en veulent et qui ont à cœur de poursuivre l'œuvre entreprise par le Centre depuis 1981 sur la place de Verviers, c'est-à-dire l'aide aux plus démunis, aux plus défavorisés. De plus, nous avons encore eu la chance en 2018 de profiter de la générosité de nos mécènes : le Chevalier Alfred BOURSEAUX et la Câblerie d'Eupen par l'octroi d'une somme importante. Je les en remercie vivement. J'adresse tous mes remerciements à mes amis du Conseil d'administration. Ceux-ci me soutiennent à longueur d'années pour la gestion de l'ASBL.

Je remercie tous les formateurs bénévoles des cours de français et de citoyenneté qui, tout au long de l'année, ont rempli une mission pas toujours facile. Cette année encore, j'ai pu compter sur une aide exceptionnelle de la part de Martin, Coordinateur pédagogique, et de Karl pour la coordination du cours de citoyenneté.

Par ailleurs, nous ne dirons jamais assez que nous avons la chance de profiter d'un Juriste bénévole à demeure en la personne d'Alain et d'une experte en médiation de dettes, bénévole également, Armance. Un grand merci à vous deux.



En 2018, nous avons poursuivi le projet d'Intégration locale pour les immigrés auquel toutes les employées du Centre ont collaboré :

Les cours ont été coordonnés par Geneviève et supervisés par Martin et Karl ;

Les budgets et rapports financiers ont été établis par Fatiha ;

Les travaux de secrétariat ont été pris en compte par Pascale ;

Les permanences sociales et juridiques ont été effectuées en 2018 par Alain, Aurélie, Marie. Ces dernières nous ayant quittés fin mai 2018, nous avons dû engager Marine début juin 2018 et Céline en juin 2019.

Le projet ILI de 2018 s'est déroulé en deux modules de 6 mois et a amené 111 apprenants.

Je félicite les employées qui travaillent bien et d'une façon très professionnelle :

Notre comptabilité est tenue d'une façon drastique par Fatiha qui dispense également les cours d'informatique pour demandeurs d'emploi ;

Au niveau des AS, une collaboration plus active entre elles et le Tribunal du Travail s'est établie. Elles ont reçu la permission d'introduire 5 dossiers en règlement collectif de dettes. C'est un bon début.

Félicitations aussi à Geneviève pour le projet mis sur pied avec Monsieur LILO, ce fut un grand succès et elle a déjà pris contact avec Monsieur LILO pour faire un nouveau projet en 2019.

Notre technicienne de surface Valérie nous donne entière satisfaction et je la félicite également.

Cette année encore, j'adresse un tout grand merci à notre secrétaire Pascale qui, malgré des ennuis de santé très importants aux yeux, est toujours présente, pourtant, elle a de grosses douleurs à la tête et n'a pas facile de travailler. C'est une fille courageuse et pleine de bonne volonté qui me donne entière satisfaction. J'espère Pascale qu'on trouvera une solution pour te soulager !

Enfin, je termine en remerciant toutes les personnes qui nous aident bénévolement de quelque façon que ce soit et en particulier la Ville de Verviers pour la mise à disposition de nos infrastructures à un prix modique et actuellement, nous attendons la réponse pour une extension de nos locaux au 2^{ème} étage.

Enfin n'oublions pas que sans le bénévolat, nous ne pourrions exister, « L'Union fait la force »

Félicitations et remerciements à Madame Christine de la Maison NICOLAU-COMPERE qui nous a préparé ce délicieux repas.

Levons notre verre à l'amitié et : Vive le Centre.

Jeannine.



PASSERELLE INTERACTIVE – SEANCE DE CINEMA – FILMS : « LES INVISIBLES » & « BLACK PANTHER » AU CINEMA PATHE VERVIERS, LE JEUDI 9 MAI 2019 EN MATINEE



Ce 8 mai, deux groupes d'apprenants ont participé à la matinée cinéma organisée par la Commission Alpha. Tout en préparant cette sortie, nous avons pu explorer le vocabulaire de base lié au cinéma, notamment les genres : film d'action, film d'Amour, Science-fiction, film policier, comédie ... Cette année, les 2 films proposés étaient « Black Panther » et « les Invisibles » : action ou comédie ? A vous de choisir ! Cette activité a remporté un vif succès auprès de nos apprenants. Certains sont impatients d'y retourner l'année prochaine ☺.

PASSERELLE INTERACTIVE – VISITE D'UNE EXPOSITION PHOTOS A LA VILLA SAUVAGE A ENSIVAL, LE LUNDI 20 MAI 2019 EN MATINEE



Ce lundi 20/05/19, une équipe du Centre Femmes / Hommes - Verviers composée d'un groupe d'apprenants et de formateurs a visité la Villa Sauvage, magnifique bâtisse située à Ensival le long de la Vesdre. La Villa Sauvage expose durant tout le mois de mai une œuvre de chaque artiste participant au parcours d'artistes printanier : peinture, sculpture, dessin ... Chaque visiteur a été invité à choisir l'œuvre qu'il préférerait, à expliquer aux autres les motifs de son choix et à dessiner librement son œuvre. Comme à chaque sortie, les apprenants étaient ravis de cette nouvelle découverte.

PASSERELLE INTERACTIVE – VISITE DES FRESQUES REALISEES SUR LES MURS DE VERVIERS, LE LUNDI 3 MAI 2019 EN MATINEE



Les apprenants du groupe 2, accompagnés de Bernadette & Geneviève, sont partis à la découverte des fresques de Verviers. La Ballade a commencé au Terrain d'Aventures de Hodimont où nous attendait Kristian de la Maison des Jeunes des Recollets. L'animateur nous a expliqué brièvement le projet « Dire Nous » et comment ces fresques avaient vu le jour à Verviers. Ensuite, nous nous sommes rendus rue Spintay, à la cour Fischer et finalement à la rue de Mangombroux. Nous avons également visité la Maison des Jeunes et nous avons appris que la maison des jeunes organisait des ateliers « fait maison » en collaboration avec la Vervicoop.

« Dire nous », Edwy Plenel.

Dire « nous », c'est inventer tous ensemble le « oui » qui nous manque, celui d'un peuple réuni dans sa diversité et sa pluralité autour de l'urgence de l'essentiel : la dignité de l'homme, le souci du monde, la survie de la terre.

TENUE D'UN STAND D'INFORMATION PAR NOS ENSEIGNANTS BENEVOLES AU « SALON ALPHA / FLE » LE MARDI 11 JUIN 2019

Ce 11 juin, le Centre Femmes / Hommes - Verviers a participé au 2^{ème} salon Alpha / FLE qui se tenait à nouveau dans la grande salle de l'Harmonie. Toutes les associations verviétoises actives dans le domaine étaient présentes. Une dizaine de bénévoles du CFHV se sont relayés pour présenter nos activités aux visiteurs. C'était l'occasion pour les uns et les autres de se rencontrer et d'échanger !

PASSERELLE INTERACTIVE – VISITE DE LA « VERVI COOP » ET DU « MUSEE DE LA CERAMIQUE » LES APPRENANTS DU GROUPE 2 – NIVEAU INTERMEDIAIRE A2, LE LUNDI 17 JUIN 2019 EN MATINEE



Ce 17 juin, le groupe I et le groupe II accompagnés de Bernadette et Geneviève se sont rendus à la Vervicoop, rue de Heusy. Découvrir le lieu mais aussi le concept d'une épicerie coopérative qui offre à ses coopérateurs une alimentation saine, locale et durable avec une attention particulière pour la réduction des déchets. Durant cette visite, les apprenants ont appris ce que voulait dire « être coopérateur » et ce que cela impliquait. Ils ont également découvert la vente en vrac !





Ensuite tout le monde s'est rendu au Musée des Beaux-Arts et de la Céramique qui se situe rue Renier 17. Fondé en 1884 par Jean-Simon Renier, un collectionneur qui a laissé un remarquable ensemble d'œuvres gravées des XVI^{ème}, XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles complétée par des productions modernes et contemporaines. Il a aussi légué des peintures, des céramiques et des sculptures. L'art moderne n'est nullement oublié puisque des salles sont consacrées à l'Ecole intimiste verviétoise, au contemporain figuratif et au non-figuratif ; une section de céramique moderne est aussi présentée de façon permanente. Finalement, le retour à Hodimont s'est fait en empruntant le chemin le long de la Vesdre qui offre un peu de verdure, de fraîcheur et d'évasion aux citadins.

ATELIERS : LUTTE CONTRE LA PAUVRETE PARTENARIAT ET COLLABORATION AUX TRAVAUX AVEC LA MAISON DE L'EGALITE DES CHANCES DE VERVIERS (MECA)

Pascale LECLERCQ

ATELIER CUISINE ARTS ENFANTS - « LE MEXIQUE » – MERCREDI 10 AVRIL 2019



Ce mercredi 10 avril, nous avons co-organisé deux ateliers dédiés aux enfants de 6 à 10 ans, de tous horizons et de toutes nationalités. Ceux-ci étaient consacrés à la cuisine et à un bricolage. Le Centre a animé cet atelier. Pour débiter l'après-midi, les enfants ont visionné le dessin animé « Mouk » qui présentait le Mexique et ses nombreuses traditions, dont la piñata. La participation des enfants à ces ateliers leur a appris à partager et à accepter la différence quelle qu'elle soit, d'un point de vue culturel,

religieux, origine, ... Ces activités ont été réalisées dans une ambiance chaleureuse et ludique durant les vacances de Pâques.



ATELIER CUISINE ARTS ENFANTS - « ANIMATIONS FETE DE PAQUES » mercredi 17 AVRIL 2019



Le mercredi 17 avril dernier, nous avons convié 15 enfants à participer à une animation liée à la fête du printemps.

Lors de cette activité, nous avons débuté les festivités par la préparation de pâtisserie. Les enfants, aidés d'adultes, se sont lancés dans la confection et la décoration de ces gâteaux de A à Z puis nous les avons cuits ensemble. Alors que les gâteaux cuisaient, nous avons entamé l'atelier de décoration des œufs de Pâques.

Cet atelier a beaucoup plu aux enfants qui ont pu démontrer leur créativité et choisir les couleurs, les textures, les décorations pour rendre les œufs de Pâques encore plus appétissants. Nous leur avons projeté un petit film (Max et Ruby) expliquant ce que c'est la fête de pâques. En fin d'après-midi, nous avons clôturé cette rencontre festive par une grande chasse aux œufs dans les locaux de la MECA. Les enfants étaient vraiment ravis de découvrir des œufs un peu partout dans le bâtiment et ils se sont tous beaucoup amusés. Une fois la chasse terminée, nous avons partagé les œufs de manière équitable entre les 15 participants. Cette activité était une réussite et tout le monde y a pris beaucoup de plaisir !



ATELIER CUISINE ARTS « LA RUSSIE – LA PAQUE ORTHODOXE » – JEUDI 25 AVRIL 2019



En qualité de partenaires du projet, nous collaborons et participons au repas « Cuisine du monde » organisé chaque mois par la Maison de l'Égalité des Chances de Verviers (MECA).

Voici la recette du jour : œufs dur et brioche / tourte aux épinards et saumon / borch.

Le reportage présenté était : « Croisière : les joyaux de la Russie, rivage du Monde. Des bateaux pas comme les autres ».

La prochaine rencontre « Cuisine du monde » aura lieu en septembre prochain à la MECA, rue Lucien Defays 10 à Verviers. Vous pouvez tous y participer moyennant la modique somme de 4 €. Plus d'infos au 087/ 652 474

FILM / DEBAT « L'ÉTÉ MEURTRIER » : Le viol - mercredi 24 avril 2019



Synopsis : En 1978, la jeune Eliane, sensuelle et aguicheuse, emménage dans un petit village de Provence avec Gabriel, son père adoptif, paralytique et sa mère Eva Braun.

Animation du débat par : Isabelle DETHIER, Assistante sociale / Animatrice au sein des Femmes Prévoyantes Socialistes de Verviers.

Après la projection de cet excellent film ayant pour thèmes le viol mais aussi la vengeance et la folie, nous avons entamé le débat avec le public. Pour ce faire, nous avons invité une animatrice du planning familial des FPS – Verviers. Madame Dethier, forte d'une longue expérience, tant dans les institutions pour personnes handicapées mentales que dans les plannings familiaux, nous a fait part des nombreuses difficultés liées à sa profession d'assistante sociale. Il était difficile pour elle de présenter des cas concrets liés à des viols en raison du secret professionnel qu'elle se doit de respecter mais elle a pu nous raconter certaines anecdotes très difficiles à entendre. Sa riche expérience a permis au public de mieux se rendre compte des réalités sur le terrain et dans certains cas, les situations sont terriblement dramatiques et on remarque une fois encore que ce sont les femmes migrantes qui sont les plus pénalisées car elles n'ont pas de famille sur place à qui se confier et n'osent pas prendre contact avec des professionnels pour exprimer leur souffrance et se délivrer du poids de viols répétés, de crimes de guerre, d'agressions à caractère sexuel, de harcèlement de rue, ...

FILM / DEBAT « MES CHERES ETUDES » : La prostitution étudiante - mercredi 22 mai 2019



Synopsis : Laura, 19 ans, simple étudiante en première année d'université, veut réussir ses études à tout prix. Malgré un job alimentaire, elle n'arrive pas à subvenir à ses besoins et tombe dans une précarité financière.

Animation du débat par : Chris PAULIS, Docteur en Anthropologie ULiège.

Le film présenté était assez cru et violent mais il reflétait bien la réalité des faits subis par les jeunes femmes (ou hommes) qui n'ont plus d'autre choix que de se prostituer pour financer leurs chères études. Chris Paulis travaille depuis plus de 25 ans sur le thème de la prostitution ; la prostitution étudiante est très fréquente et se banalise fortement. Chaque année, + de 6 000 étudiants se prostituent même si des alternatives existent! Plus les études sont longues et chères, et plus la prostitution est importante. Il arrive parfois que des étudiants interrompent leurs études ou y mettent fin définitivement pour entrer totalement dans la prostitution. Les gains financiers y sont très importants malgré la pénibilité des actes. Pour lutter contre l'augmentation estimée de la prostitution étudiante ainsi que contre la banalisation de cette activité voire l'incitation à la débauche des étudiantes, les ministres ont lancé une campagne d'affichage sur les lieux d'enseignement du supérieur et à certains endroits fréquentés par les étudiants en Wallonie et à Bruxelles. L'objectif est de proposer aux jeunes des alternatives à la prostitution en les dirigeant vers différents services d'aide et de soutien au niveau financier, social ou encore médical.

FILM / DEBAT « MOI, DANIEL BLAKE » : La recherche d'emploi - mercredi 19 juin 2019



Synopsis : Pour la première fois de sa vie, Daniel Blake, un menuisier anglais de 59 ans, est contraint de faire appel à l'aide sociale à la suite de problèmes cardiaques. Mais bien que son médecin lui ait interdit de travailler, il se voit signifier l'obligation d'une recherche d'emploi sous peine de sanction.

Animation du débat par : Ismaël ZEROUAL, Formateur au CEPAG – Verviers.

Ce film, qui a obtenu la Palme d'or au Festival de Cannes, s'inscrit dans la veine principale du cinéma de Ken Loach. Il met en évidence les lourdes humiliations subies par les personnes les plus touchées par la précarité. La société des pauvres y est décrite telle qu'elle, sans filtre, et ce film laisse une impression de malaise en fin de projection. Ken Loach y présente le drame humain et sociétal dans toute sa splendeur et l'inhumanité de l'autre côté. Il démontre que les pauvres s'entraident énormément et cela leur permet de ne pas sombrer davantage ... Ce film choc nous montre l'Angleterre telle qu'elle est, à l'opposé d'un pays présenté comme le modèle social qui nous est décrit.

Ismaël Zeroual est formateur au CEPAG – Verviers. Il nous a donné des chiffres et des statistiques inquiétants en ce qui concerne l'exclusion des chômeurs. Même si chacun a vécu ses propres expériences, les chercheurs observent un même constat : la perte d'allocations n'en est pas la seule conséquence. L'exclusion du chômage est une perte de revenu mais aussi une perte de statut. De chômeur indemnisé, accompagné et contrôlé, la personne exclue entre soudainement dans une zone grise et se retrouve perdue. L'exclusion du chômage est souvent vécue comme un tournant brutal de la vie, auquel s'ajoute un sentiment d'incompréhension et d'injustice. A cela s'ajoute l'absence de protestation des personnes exclues, signe d'une domination palpable des institutions. Les demandeurs d'emploi poussés vers la porte présentent des caractéristiques communes. En conclusion, les chercheurs appellent à changer la façon de contrôler le demandeur d'emploi, trop souvent considérée comme un instrument de répression plutôt que d'accompagnement. Faire courir les gens pour un emploi qui n'existe pas est une aberration.



**FILM / DEBAT DE CLOTURE DE LA SAISON : HOMMAGE A JEAN – PIERRE MARIELLE
« LES GAULETTES DE PONT-AVEN » : mercredi 26 juin 2019**

Synopsis : Henri Serin, un représentant en parapluie, mène une vie tranquille entre son travail, sa famille et sa peinture. Henri s'octroie, durant ses nombreux déplacements professionnels, quelques frasques amoureuses qui le changent du quotidien lassant dans lequel sa femme l'enferme ... Nous avons projeté cette comédie en vue de clôturer gaiement la saison du ciné-club/débat. C'était une manière de récompenser le public assidu qui nous suit depuis de nombreuses années !



**CYCLE JEAN GABIN
4 époques - 4 films**

Le Centre Femmes / Hommes – Verviers ajoute une corde à son arc et vous propose quelques séances de CINE-CLUB CLASSIQUE THEMATIQUE un mercredi soir par mois. Vous aurez le plaisir de revoir 4 grands films classiques du cinéma français issus de la carrière de Jean Gabin.



18/09/2019



16/10/2019



13/11/2019



18/12/2019

SERVICES

Service Espace Dettes :

- Médiation de dettes
- Requêtes en RCD
- Gestion budgétaire
- Ciné-Clubs/débats
- Colloques/Conférences
- Cours :
- Informatique (PMTIC)
- Français langue étrangère
- Citoyenneté
- Permanences juridiques
- Ecrivaine publique

CONTACT

1181 de Hodimont, 44
4800 Verviers
Tél : 087/891614 ou 087/46 99 59
www.cfthv.be

ENVIRONNEMENT NUMERIQUE (6H)

- LA MACHINE
- SYSTEME D'EXPLOITATION
- MOBILE

COMMUNICATION (6H)

- E-MAIL
- MEDIA SOCIAUX
- PARTAGE
- SERVICE EN LIGNE

RECHERCHE ET STOCKAGE (6H)

- NAVIGUER
- RECHERCHER

CREATION (26H)

- WORD
- EXCEL

PMTIC
http://www.pmtic.net

CENTRE FEMMES/HOMMES Verviers.

COURS D'INFORMATIQUE

SESSION DE 48H

DU LUNDI AU VENDREDI
13 H30 à 15H30

ADRESSE :
RUE DE HODIMONT 44
4800 Verviers
Tél : 087/89 16 14

Si vous êtes demandeur d'emploi inscrit au forem cours d'informatique gratuits

Centre Femmes/Hommes Verviers
Rue de Hodimont 44 - 4800 Verviers
tel : 087/891614 ou 087/46 99 59
@ : info@cfthv.be
www.cfthv.be

INITIATION AUX SERVICES EN LIGNE (TIC)

LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES

- SPF INTERIEUR/MY MINFIN/MY PENSION/PC BANKING...

LE STOCKAGE EN LIGNE

- DRIVE/GOOGLE PHOTOS

RECHERCHER UN EMPLOI

- REDIGER 1 CV/RECHERCHER SUR LES PLATEFORMES EXISTANTES/ENVOYER SA CANDIDATURE ET SUIVI

ATELIER - VENDREDI MATIN - DE 9H00 à 11H00

PMTIC
Wallonie

PERMANENCE ECRIVAINNE PUBLIQUE MENSUELLE – GRATUIT

Nous vous proposons, en collaboration avec le PAC - Verviers, une permanence « Ecrivaine publique » le deuxième jeudi du mois de 13 heures à 15 heures dans nos locaux, rue de Hodimont 44 à Verviers (1^{er} étage) – à partir de septembre 2019.

Si vous souhaitez apporter votre contribution à nos activités, nous vous proposons d'offrir quelques heures de bénévolat, vous pouvez nous contacter au 087/ 33 18 76. Si vous souhaitez soutenir nos actions, vous pouvez devenir membre sympathisant en versant une cotisation annuelle de 15 € sur notre compte bancaire N° BE19 3480 6999 9712 avec la mention de votre nom + mention « cotisation année 2019 ». D'avance, un grand merci !

